



Communiqué



Rythmes scolaires, en Mayenne comme partout en France 4 jours pour tous sur 36 semaines !

Le SNUDI-FO 53, syndicat majoritaire des écoles publiques du département de la Mayenne, s'est adressé aux maires des 3 principales municipalités mayennaises, à savoir Laval, Mayenne et Château-Gontier sur Mayenne, mais aussi Saint Berthevin, au sujet des rythmes scolaires et de la nécessité d'un retour à une organisation hebdomadaire sur 4 jours partout.

Rappelons qu'il y a 10 ans, en 2013, dans les écoles du département, les personnels des écoles étaient massivement en grève, pour exiger l'abrogation du décret Peillon sur les rythmes scolaires. Nous avons fait grève contre la territorialisation, contre l'explosion de l'Education nationale, pour la défense de nos garanties statutaires nationales, contre la détérioration de nos conditions de travail.

Aujourd'hui, comme il y a 10 ans, face à une la dislocation toujours en cours de l'Education Nationale, il y a urgence à rétablir une organisation de la semaine scolaire commune à tous les enseignants de toutes les écoles du territoire national, ne fluctuant pas d'une ville à l'autre en fonction des orientations politiques des élus locaux ou des finances des collectivités locales.

Près de 80% des communes mayennaises disposant d'au moins une école publique, fonctionnent sur un rythme de 4 jours. Au niveau national, 90% des écoles connaissent cette organisation au 1er septembre 2023, et 93% des communes. Ces chiffres témoignent d'un constat : l'immense majorité des enseignants, des parents et des municipalités plébiscite ce rythme de 4 jours. **Pour le SNUDI-FO cela a toujours été limpide : il n'y a pas d'Education Nationale sans respect du statut national des enseignants.**

Le SNUDI-FO 53 revendique l'abrogation des décrets Peillon/Hamon/Blanquer sur les rythmes scolaires et le rétablissement des mêmes rythmes pour tous.

- 4 jours pour tous (lundi mardi, jeudi, vendredi) dans toutes les écoles, dans toutes les communes, sur 36 semaines**
- Maintien de la définition nationale des dates de congés et vacances scolaires sans possibilité de dérogation**
- Abandon des PEdT, non à l'ingérence des élus, non à la confusion scolaire/périscolaire**

Pourquoi 4 jours ?

- *Pour un cadre national*
- *Pour mettre fin à la remise en cause des statuts de tous les personnels générant conflits entre les uns et les autres, confusion entre temps scolaire et moments de loisirs, entre enseignants et animateurs, entre la classe comme lieu d'enseignement et la salle de centre de loisirs.*
- *Pour mettre fin aux ingérences des élus politiques dans l'école de la République, aux tentatives de fixer des règles locales dérogatoires au code de l'éducation, aux règles statutaires,*
- *Pour rétablir l'égalité de traitement des enseignants et mettre fin à l'annualisation du temps de travail des titulaires remplaçants,*
- *Pour mettre fin aux frais de transport et de garde d'enfants générés par une journée supplémentaire de travail*

A Laval, le 21 décembre 2023

SNUDI-FO 53 Syndicat majoritaire des écoles publiques de la Mayenne

10, rue du Dr. Ferron – BP 1037 – 53010 Laval Cedex

Tel. : 06 52 32 30 45 – @ : contact@snudifo-53.fr – Site : www.snudifo-53.fr – FaceBook : @snudifomayenne – X : @SNUDIFO53